



CHECK LIST BOURSES DE MOBILITÉ



J'EFFECTUERAI UN STAGE A L'ETRANGER DURANT MON CURSUS, JE RÉALISE UNE CANDIDATURE DE BOURSE DE STAGE

- Je complète [le formulaire de candidature en ligne](#) accessible sur [Internet](#) (selon la bourse de stage que je sollicite).
- Je joins les documents demandés et je **valide mon formulaire entièrement** complété. S'il manque un document, je joins une explication sur papier libre et je transmettrai par la suite la pièce demandée au gestionnaire des bourses de mobilité.
- Je sou mets ma demande pdf par email au Service des relations européennes et internationales à l'adresse suivante : bourses.international@ut-capitole.fr. Je recevrai un accusé de réception. **!\Tout dossier incomplet ou soumis après le départ ne pourra être traité.**
- Si je pars en Europe et que je suis non boursier du Crous, je complète un contrat financier Erasmus+* (en 2 exemplaires avec signature originale manuscrite) **à remettre avant le départ** au bureau des bourses de mobilité. Je recevrai un exemplaire signé par courrier.
- Je m'assure d'avoir une responsabilité civile et une assurance en cas d'accident du travail me couvrant durant mon stage à l'étranger.
- A mon arrivée** dans l'organisme d'accueil, j'envoie l'attestation de début de stage au gestionnaire des bourses de mobilité. Celle-ci conditionnera le versement de la 1^{ère} partie de la bourse.
- Je réalise le test de langue en ligne OLS si j'effectue mon stage dans le cadre du programme Erasmus au début et à la fin du séjour.
- A mon retour**, j'envoie l'attestation de fin de stage et je complète le questionnaire de fin de séjour (si j'effectue mon stage dans le cadre du programme Erasmus+ dans un délai de 30 jours après réception de l'email d'invitation) pour déclencher le versement du solde.



CONTACT : [BOURSES.INTERNATIONAL@UT-CAPITOLE.FR](mailto:bourses.international@ut-capitole.fr)



*contrat pour les étudiants non boursiers participant au programme Erasmus+ constitué du contrat de mobilité, du learning agreement, des conditions générales et de la Charte de l'étudiant. Il appartient à l'étudiant de prendre connaissance des conditions générales et des engagements.